COMITE FRANÇAIS DE L'ARBITRAGE : COMPTE RENDU DE LA REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL OHADA DU 10 NOVEMBRE 2014

Présents:

- Jalal El AHDAB
- Martial AKAKPO
- Parfait DIEDHIOU
- Romain DUPEYRE
- Anna KOUYATE
- Marion MALCHER (par téléconférence)
- Alexandra MUNOZ (Secrétaire)
- Marie-André NGWE (par téléconférence)
- Achille NGWANZA (Président)
- Roland ZIADE

Sont excusés:

- Diamana DIAWARA
- Louis DEGOS
- René DJEGNI VODOUNON
- Philippe LEBOULANGER
- Mamadou KONATE
- Marie Camille PITTON
- Jean-Baptiste RACINE

Ouverture de la séance par le Président à 18h00.

Ordre du jour :

- Présentation des membres
- Raisons de la création du Groupe de travail OHADA au sein du CFA
- Programme d'action 2015
 - ✓ Ethique de l'arbitrage dans l'espace OHADA

- ✓ Contribution à la révision de l'Acte uniforme sur l'arbitrage
- ✓ Contribution à l'élaboration de l'Acte uniforme sur la médiation commerciale
- Divers

Soumission de l'ordre du jour à l'assemblée présente qui l'a validé en l'état.

Après une brève présentation des membres et les remerciements du Président, celui-ci expose les raisons qui l'ont conduit à créer ce groupe de réflexion au sein du CFA.

Celles-ci sont diverses : en premier lieu, les statistiques de la CCI de ces 5 dernières années démontrent une croissance des arbitrages CCI impliquant au moins une partie de l'espace OHADA. En second lieu, on note dans la pratique une adoption de plus en plus fréquente des clauses d'arbitrage CCJA. Il existe donc un intérêt à mieux connaître et à faire mieux connaître cet arbitrage. Enfin, il est indéniable que la jurisprudence OHADA circule mal. Il n'y a pas de publication, hormis le Code bleu qui contient les arrêts de la CCJA. Sur la base de ces constats, le groupe de travail s'est assigné l'objectif de contribuer d'une part à une meilleure connaissance du droit OHADA au niveau international, et d'autre part à son amélioration.

Présentation du projet de programme pour l'année 2015 :

- ✓ Contribution à l'essor de l'éthique dans l'arbitrage OHADA
- ✓ Contribution à la révision des textes OHADA relatifs à l'arbitrage
- ✓ Contribution à l'élaboration de l'Acte uniforme sur la médiation commerciale

L'ordre de présentation de ces propositions a son importance. La première proposition peut être mise en œuvre immédiatement. Elle ne requiert pas de s'arrimer à un autre calendrier comme les deux autres. En effet, la révision des textes OHADA sur l'arbitrage est à l'ordre du jour. A partir de 2015, les travaux vont être lancés, un collège d'experts va être nommé. Le groupe OHADA du CFA pourrait avoir un rôle à jouer.

Constat par les membres du groupe d'un programme ambitieux.

La discussion est ouverte sur les différents chantiers proposés.

1. Sur la contribution à l'essor de l'éthique dans l'arbitrage OHADA

Plus que l'éthique, ce serait de manière plus générale un travail sur les bonnes pratiques en matière d'arbitrage international, notamment en matière d'indépendance et d'impartialité. L'exemple de la Charte éthique de la Fédération des centres d'arbitrage en France a été évoqué. Le constat de l'inexistence d'un texte similaire dans l'espace OHADA a été relevé. Un texte voisin pourrait être proposé pour l'espace OHADA.

Les questions d'éthique semblent être un frein au développement de l'arbitrage dans l'espace OHADA. Ces travaux pourraient être dirigés l'endroit des arbitres, des institutions d'arbitrage et des parties. Il a été proposé de rédiger un texte qui pourrait être soumis aux différentes institutions d'arbitrage OHADA qui pourraient alors se l'approprier et l'adopter pour les arbitrages conduits sous leur égide.

Au cours de la discussion, la question de la nécessité d'un texte spécifique à l'espace OHADA sur ce sujet a été abordée. Cela sous-entend un certain nombre de présomptions sur l'arbitrage dans l'espace OHADA. Est-ce vraiment approprié ? Pourquoi ne pas utiliser les textes déjà existants et les faire connaître pour qu'ils soient utilisés par les praticiens ?

Certaines spécificités sociologiques de l'espace OHADA ont été mises en avant, de même que la problématique linguistique. Les textes existants sont en anglais alors que l'espace OHADA est quasi intégralement francophone. En conclusion, il y a bien un besoin d'un texte spécifique.

La légitimité de ce groupe pour faire des propositions relatives à l'éthique de l'arbitrage dans l'espace OHADA a été discutée. Un consensus a été dégagé sur la nécessité de faire un bilan des besoins en la matière dans l'espace OHADA. Il est apparu utile de faire participer les acteurs de l'espace OHADA sur ce travail. C'est pour permettre d'acquérir cette légitimité qu'il est proposé d'interroger les acteurs de l'arbitrage OHADA et en particulier les institutions d'arbitrage pour connaître leurs besoins.

Au terme des discussions, il a été décidé :

- (1) De préparer un questionnaire pour le soumettre aux différentes institutions d'arbitrage de l'espace OHADA afin d'identifier leurs besoins que ce soit en matière d'éthique ou plus largement sur les bonnes pratiques en matière d'arbitrage international.
- (2) Achille Ngwanza soumettra aux membres du groupe un projet de questionnaire au plus tard le 17 novembre prochain. Il attendra le retour des membres du groupe au plus tard le 24 novembre suivant. Une synthèse des commentaires sera faite et renvoyée avec une proposition de texte définitif le 26 novembre.
- (3) Il conviendra de définir le délai dans lequel nous souhaitons recevoir les commentaires des institutions d'arbitrage en tenant compte de la période des fêtes de fin d'année.

2. Sur la contribution à la révision des textes d'arbitrage OHADA

Rappel du contexte : un processus de révision de tous les actes uniformes est en cours. Entre janvier et février 2015 vont être lancés les travaux de révision des textes sur l'arbitrage. Un groupe d'experts va être mis en place.

La discussion a porté sur la possibilité pour le groupe de faire entendre sa voix dans le cadre de cette révision. Est-ce en tant qu'experts, praticiens, ou observateurs ?

Il a été souligné que lors des précédentes révisions de certains textes, l'apport d'observateurs externes au groupe d'experts a été possible et apprécié. Des contacts informels ont été pris avec le Secrétaire permanent de l'OHADA sur ce sujet. Il a été proposé de lui faire un courrier officiel pour proposer de participer à ces travaux en tant qu'observateurs.

Le débat s'est ensuite porté sur la nécessité d'accompagner le courrier évoqué ci-dessus des propositions ou des sujets de réflexions. Dans ce sens, il a été décidé de profiter de la période pendant laquelle le groupe sera en attente des réponses au questionnaire adressé aux institutions d'arbitrage de l'espace OHADA pour réfléchir à des propositions. Romain Dupeyré a accepté de faire un travail préparatoire à cet effet.

3. Sur la contribution à l'élaboration de l'Acte uniforme relatif à la médiation

Le problème sur ce sujet est qu'il n'y a aucune information précise, le calendrier et l'état d'avancement des travaux étant inconnu. Il y a eu un consensus pour admettre que la réalisation des deux autres points est déjà un programme ambitieux, et qu'il faut garder ce sujet pour plus tard.

Divers

Dans les divers, la discussion a porté sur la périodicité des rencontres du groupe. Il y a eu un accord pour des rencontres ordinaires tous les deux mois, ce qui n'exclut pas des rencontres plus rapprochées en cas de besoin.

Les débats clos, la séance a été levée à 19h30.